



## Plan local d'action concerté

Identification	
Direction Régionale du Forem et du CSEF	LIEGE
Responsable effectif du CPS (Forem) <sup>1</sup>	Cécile Antoine
Adresse E-Mail	<a href="mailto:cecile.antoine@forem.be">cecile.antoine@forem.be</a>
Tél	04/229 12 63
Fax	
GSM	
Responsable effectif du CPS (CSEF) <sup>2</sup>	Aïcha El Bahi Idrissi
Adresse E-Mail	<a href="mailto:Aicha.elbahi@forem.be">Aicha.elbahi@forem.be</a>
Tél	04/229 11 98
Fax	
GSM	
Citez les différentes zones territoriales de votre DR en précisant pour chacune d'elle, les communes qui en dépendent. <sup>3</sup>	<b>Zone unique</b> organisée autour d'un pôle central. Sur les pourtours de ce pôle central (axe Meuse), principalement constitué des communes de Liège, Seraing et Herstal se trouvent des communes dont le taux de population, de demande d'emploi et de postes salariés est nettement plus faible.

<sup>1</sup> Nom et prénom du responsable effectif (une seule personne) représentant le Forem dans le Comité de Pilotage Spécifique

<sup>2</sup> Nom et prénom du responsable effectif (une seule personne) représentant le CSEF dans le Comité de Pilotage Spécifique

<sup>3</sup> Exemple : Botte du Hainaut = Chimay, Momignies, Sivry-Rance, Froidchapelle, Beaumont.

**Décrivez sur base de quels critères vous avez élaboré le découpage territorial.** <sup>4</sup>

Le comité de pilotage spécifique n'a pas souhaité subdiviser le territoire de la DR de Liège car contrairement à d'autres sous-régions de Wallonie composées de zones territoriales et bassins d'emploi spécifiques, la DR de Liège est davantage organisée autour d'un pôle central (axe Meuse). Ce pôle concentre :

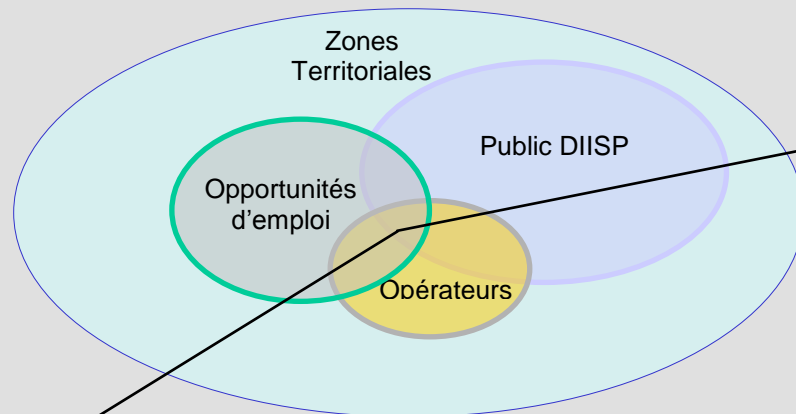
- 55.8% des entreprises du territoire
- 47.3% de la population du territoire
- 65.9% des postes salariés
- 60.5% de la demande d'emploi

Par ailleurs,

- Les voies de communication convergent vers le centre de la ville qui reste un pôle commercial et culturel important.
- Les variations de profil des demandeurs d'emploi d'une commune à l'autre (sur base de leur niveau de diplôme, âge et durée d'inoccupation) ne sont pas suffisamment marquées pour constituer un critère de répartition du territoire.
- Le travail de cartographie réalisé par l'Analyse du Marché de l'Emploi et de la Formation (zones de chalandises des différentes Maisons de l'Emploi) indique clairement que les habitants d'une même commune tendent non pas à converger vers une seule Maison de l'Emploi mais bien à se répartir entre plusieurs structures partenariales. Il n'est donc pas possible de prédire qu'une action organisée dans une commune drainera automatiquement les demandeurs d'emploi des communes voisines.

<sup>4</sup> Exemple : découpage en fonction de la localisation des Maisons de l'Emploi, des plateformes partenariales, ...

## Plan d'action concerté



### Cible prioritaire (problématiques/défis)

- A définir par zone territoriale
- Selon les critères du DIISP, élargis aux facteurs les plus explicatifs de l'éloignement de l'emploi (facteurs de risque)
- En lien avec les opportunités d'emploi

### 1. Les zones territoriales concernées

A l'intérieur de votre DR, veuillez préciser les zones territoriales dans lesquelles les actions seront mises en œuvre.

Ex : Zone 1 = Botte du Hainaut  
Zone 2 = Centre de Charleroi  
Zone 3 = Thuin ...

L'Ensemble du territoire de la Direction régionale

## 2. Les problématiques (cibles prioritaires)

En fonction du diagnostic socio-économique, veuillez identifier par zone territoriale les problématiques susceptibles de freiner l'accès du public DIISP aux opportunités d'emploi.

Ex : Zone 1) Problématique x  
Zone 2) Problématique y  
Zone 3) Problématique z ...

Le plan d'actions 2009 élaboré conjointement par le CSEF et le FOREM est issu de la concertation avec les partenaires sociaux, les opérateurs via la CCSR (Commission Consultative Sous-Régionale du DIISP) et la Commission de concertation stagiaires/opérateurs.

Il s'articule autour des quatre problématiques identifiées pour la DR qui sont elles-mêmes déclinées en actions/recommandations à mettre en œuvre sur le territoire. Ces orientations s'inscrivent dans les 4 axes du DIISP définis par la Commission Consultative Régionale : filières et passerelles, adéquation, écoute et participation et prise en compte de l'illettrisme.

### 1) Optimiser les parcours et prévenir le décrochage par la prise en compte de problématiques connexes

Le public DIISP se caractérise par son éloignement de l'emploi conjugué à une difficulté de se projeter dans l'avenir. Les démarches d'insertion professionnelle sont par ailleurs très souvent abandonnées lorsque surviennent des difficultés liées au logement, à la garde des enfants, à la santé ou encore à la mobilité. Pour rencontrer la difficulté de se projeter dans l'avenir, il paraît opportun de travailler sur deux aspects de l'accompagnement. Il s'agit, d'une part, de mettre en place des actions permettant de raccourcir les délais pour accéder à l'emploi, l'objectif devient alors atteignable et le demandeur d'emploi peut en avoir une représentation concrète et, d'autre part, de soutenir la motivation du demandeur d'emploi en lui offrant des possibilités de prise en compte de ces problèmes connexes afin de lui permettent de s'investir dans son parcours.

### 2) Favoriser le travail en réseau

Si l'ensemble des acteurs s'accordent sur la nécessité de travailler en collaboration, le travail d'enquête réalisé sur les filières et passerelles montre que la mise en œuvre opérationnelle de celles-ci reste encore difficile. Problème de valorisation des heures, trop faible implication des entreprises, méconnaissance de l'offre de formation et des outils de diffusion de celle-ci, manque de temps laissé à l'échange d'informations et de bonnes pratiques, représentations imprécises des partenaires et de leurs méthodes de travail sont les obstacles les plus souvent évoqués. Il reste donc prioritaire de favoriser le travail en réseau et de soutenir les approches intégrées notamment par la reconnaissance des acquis entre opérateurs.

### 3) S'inscrire dans le développement économique local

La réserve de main d'œuvre de la Direction régionale de Liège compte une part importante de public visé par le DIISP. En effet, plus d'un demandeur d'emploi sur deux n'a pas obtenu le certificat d'enseignement secondaire supérieur et plus d'un tiers enregistre une durée d'inoccupation supérieure à un an. Le recours au chômage temporaire et la limitation des contrats intérimaires ont pu jusqu'ici limiter l'impact de la crise sur le taux de chômage. Toutefois, un accroissement important de la réserve de main d'œuvre compliquant encore davantage l'insertion des publics fragilisés est à craindre dans les prochains mois. Vu le contexte économique actuel, il importe que toutes les opportunités d'emploi locales soient saisies, voire anticipées.

### 4) Elaborer le plan d'actions 2010

Les délais impartis pour l'élaboration du plan d'actions 2009 ont amené le comité de pilotage à s'appuyer sur des constats et travaux menés préalablement. Le plan a ainsi été établi sur base de données fournies par l'Analyse du Marché de l'Emploi et de la Formation, de résultat des travaux menés conjointement par la CCSR et le Service des relations partenariales du FOREM dans le cadre de la mise en œuvre des filières et passerelles ainsi que de recommandations énoncées par la Commission de Concertation Stagiaires/Opérateurs. Toutefois, une approche intégrée des problématiques liées à la prise en charge du public DIISP mériterait la mise en place de structures de concertation et d'analyse spécifiques. Le plan d'actions 2010 impliquera donc davantage les acteurs de terrain et fera appel à des indicateurs plus pointus d'analyse du marché de l'emploi et de la formation. Il sera présenté fin 2009 pour permettre aux différents acteurs de s'y préparer au mieux.

## Objectifs prioritaires Forem/CSEF (en réponse aux problématiques/défis)

### 3. Les objectifs prioritaires

En fonction de la problématique énoncée, veuillez préciser par zone territoriale les objectifs à atteindre pour favoriser l'accès de ce(s) public(s) aux opportunités d'emploi.

Ex : Zone 1) Objectif x  
Zone 2) Objectif y  
Zone 3) Objectif z  
...

#### Problématique 1 :

**Optimiser les parcours et prévenir le décrochage  
par la prise en compte de problématiques connexes.**

#### **Objectif 1 : Préparer et accompagner à la validation des compétences dans le secteur de la construction dans les métiers pour lesquels une validation des compétences est organisée**

- Sur base de l'étude réalisée par l'AMEF pour détecter les opportunités d'emploi pour les personnes peu qualifiées, des résultats des travaux menés conjointement par la CCSR et le Services des Relations Partenariales, de l'état des lieux socio-économique et vu le contexte de la crise économique, les partenaires sociaux ont identifié le secteur de la construction comme offrant de nombreuses opportunités d'emploi pour les personnes peu qualifiées. Ainsi, Plus de 75 % des offres d'emploi diffusées dans la DR de Liège dans le secteur de la construction (gros œuvres et des travaux publics - second oeuvre) sont accessibles aux personnes peu qualifiées. En outre, La DR de Liège dispose d'un Centre de Validation des compétences dans ce secteur sur son territoire, Construform. Les partenaires sociaux ont, dès lors, isolé six métiers pour lesquels une Validation des Compétences est organisée.

#### **Moyens :**

- Identifier et cibler le public DIISP ayant fait l'objet d'un auto-positionnement et/ou d'un screening dans l'un des six métiers suivants : Carreleur(euse), Installateur(trice) sanitaire, Maçon(ne), Monteur(euse) chauffage central, Peintre en bâtiment et plafonneur(euse).
- Organiser la concertation avec les opérateurs du secteur de la construction afin de s'assurer de la complémentarité et de la cohérence des actions proposées par rapport à l'existant.

#### **Résultats attendus :**

- Utiliser la validation des compétences dans le secteur de la construction pour élargir l'offre de formation, raccourcir le parcours de formation, valoriser la personne en lui permettant de prendre conscience de ses capacités, ...

**Problématique 1 :**  
**Optimiser les parcours et prévenir le décrochage  
par la prise en compte de problématiques connexes.**

**Objectif 2 : Organiser des actions concomitantes**

- Associer la remise à niveau à la formation professionnelle
- Associer les actions d'alphabétisation/FLE aux formations professionnelles
- Favoriser les actions alliant Orientation/Découverte du métier et Pré-qualification

**Moyens :**

- Sensibiliser les opérateurs à l'organisation de formations concomitantes

**Résultats attendus :**

- Elargir l'offre de formation
- Prévenir le décrochage en formation
- Réduire la durée du parcours de formation

**Objectif 3 : Soutenir la motivation**

- Proposer un accompagnement social pendant la formation qualifiante et/ou l'emploi
- Encourager les actions visant à lever les obstacles liés à la mobilité, aux difficultés de gardes d'enfants, à la santé et au logement

**Moyens :**

- Impliquer plus largement les demandeurs d'emploi et les opérateurs via la Commission de Concertation Stagiaires/Opérateurs

**Résultats attendus :**

- Diminuer le décrochage en formation et à l'emploi
- Augmenter l'accès du public en décrochage aigu par la mise en place d'actions innovantes
- Mise en place de partenariats complémentaires

**Problématique 2 :  
Favoriser le travail en réseau**

**Objectif 1 : Favoriser la reconnaissance des acquis par les partenaires (espaces de confiance)**

**Moyens :**

- Accompagner les partenaires dans l'établissement des modalités de leur collaboration
- Organiser la rencontre d'opérateurs sur des métiers particuliers et des thématiques ou problématiques spécifiques

**Résultats attendus :**

- Initier de nouveaux partenariats
- Renforcer les collaborations existantes

**Objectif 2 : Analyser et évaluer l'opportunité d'utiliser des documents communs et validés de manière à favoriser la transmission d'informations entre opérateurs du DIISP**

**Moyens :**

- Soumettre les documents existant à l'analyse et l'évaluation de la Commission de Concertation Stagiaires/Opérateurs

**Résultats attendus :**

- Recommandations de la Commission de Concertation Stagiaires/Opérateurs à la CCSR pour lever les obstacles liés à l'utilisation de documents communs permettant le transfert d'informations dans le respect de la vie privée

### Problématique 3 :

**S'inscrire dans le développement économique local**

**Objectif 1 : Exploiter les opportunités d'emplois liées notamment à l'ouverture de la Médiacité en automne 2009 et anticiper les besoins de main d'œuvres liés au Trilogiport (2011)**

**Moyens :**

- Analyser la manière de mettre le public cible en lien avec les offres en se basant sur les travaux déjà en cours

**Résultats attendus :**

- Visibiliser les offres accessibles aux personnes peu qualifiées

**Problématique 4 :**  
**Elaborer le plan d'actions 2010-2013**

**Objectif 1 : Analyser le secteur Horeca comme porteur ou non d'opportunités d'emploi pour les personnes peu qualifiées et détecter les opportunités d'emplois pour les personnes peu qualifiées dans les secteurs émergents que sont l'énergie, le service aux personnes, l'économie sociale etc...**

**Moyens :**

- Concertation sectorielle
- Enquêtes auprès des entreprises
- Mise en place de plateformes de concertation rassemblant acteurs et bénéficiaires

**Résultats attendus :**

- Vérifier les opportunités d'emploi dans le secteur Horeca comme porteur
- Identifier de nouveaux métiers accessibles aux personnes éloignées de l'emploi dans les secteurs émergents.

**Objectif 2 : Mettre en place une méthodologie de consultation de manière à impliquer davantage les acteurs de terrain et coller au plus près des besoins (impliquant opérateurs et bénéficiaires)**

**Moyens :**

- Mise en place de plateformes de concertation sectorielles et/ou thématiques pour les secteurs cités ci-dessus
- Groupe de travail

**Résultats :**

- Proposer une analyse intégrée des problématiques liées à la prise en charge du public DIISP